

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 173 portant promulgation en Côte Française des Somalis des arrêtés ministériels du 14 avril 1940 règlementant l'attribution des secours.

n° 173

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
3 février 1951

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1950

Date du numéro
28 février 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1S44, rendue applicable au territoire par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vul'arrêté du 2 mars 1936 secourant éventuels et secours temporaires les secours concédés sur les fonds du budget local

Vul'arrêté du 7 janvier 1937 complétant l'article 7 de l'arrêté du 2 mars 1936 règlementant l'attribution des secours temporaires sur le budget local de la Côte française des Somalis Vu l'arrêté n° 12 du 6 janvier modifiant certaines dispositions de l'arrêté du 2 mars 1936 concernant les secours concédés sur les fonds du budget local

Vul'arrêté n° 440 du 9 juin 1945 pris en Conseil d'administration, remplaçant l'article 4 de l'arrêté du 2 mars 1936 fixant les conditions d'attribution des secours

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Est promulgué à la Côte Française des Somalis et dépendances : L'arrêté du 14 avril 1919 règlementant l'attribution des secours accordés sur le budget colonial et les budgets généraux et locaux. Art. 2.— Le présent arrêté sera publié, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel du territoire.

Le Gouverneur, P. -H. Sntiiox.